

**Rapport de la Présidente**

Commission permanente du
vendredi 17 mai 2019

3^{ème} Commission**N° CP-2019-5-3-2****Service instructeur**

DIR - Direction des routes

Service consulté

POLITIQUE A08
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX COLLECTIVITES LOCALES
(PROGRAMME A283)

Résumé : Attribution de subventions aux collectivités dans le domaine de la voirie.
- Affectation d'un montant de 84 924,00 € pour 1 dossier au titre de l'Aménagement des Routes Départementales en agglomération (A283) au bénéfice de la commune de DIEFMATTEN. Cette subvention a fait l'objet d'un avis favorable de la 3^{ème} Commission réunie le 12 octobre 2018.

Dans le cadre des programmes de subventions de la politique A08, l'affectation de l'autorisation de programme à hauteur de **84 924,00 €** est proposée pour le dossier relevant du dispositif d'aides à l'Aménagement des routes départementales, tel que détaillé dans le tableau joint en annexe au présent rapport.

La Commission Routes, Voirie et Infrastructures chargée de l'examen de ce programme a émis un avis favorable pour la prise en compte de cette opération, le 12 octobre 2018.

La commune de DIEFMATTEN a transmis l'ordre de service attestant du démarrage des travaux.

Au vu de ce qui précède, conformément au règlement financier départemental, je vous propose :

- d'accorder une subvention de :
 - ✓ **84 924,00 €** au bénéfice de la commune de DIEFMATTEN, pour l'aménagement d'un carrefour sur les RD 25/RD 32 V ;

Cette subvention fera l'objet d'un versement unique en fin d'opération.
- d'approuver l'affectation de l'autorisation de programme de la politique A08, millésime 2018 de l'opération à hauteur d'un montant **84 924,00 €** sur le programme A283, chapitre 204, fonction 628, nature 204142 du budget départemental ;
- de procéder au versement de la subvention suivant les dispositions en vigueur.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT